



COUR D'APPEL DU QUÉBEC

7 avril 2020

Greffe numérique de la Cour d'appel : Projet-pilote relatif au dépôt électronique de la déclaration d'appel en matière civile

Le 9 avril 2020, la Cour d'appel lancera sous forme de projet-pilote la première phase de son futur greffe numérique, projet en marche depuis plusieurs mois. La plateforme électronique qui sera mise en place à cette date sera d'abord réservée aux seuls appels de plein droit en matière civile. Elle permettra le dépôt de la déclaration d'appel, de la preuve de signification et de la preuve de notification, de même que le paiement des frais judiciaires exigibles. Par la suite, le dépôt électronique sera progressivement étendu aux autres actes de procédure (en matière civile, pénale ou criminelle).

Dans le cadre de ce projet-pilote, la partie qui choisira d'utiliser ce moyen sera par ailleurs tenue de faire parvenir au greffe, dans les cinq (5) jours ouvrables suivants, la version papier de la déclaration d'appel, de la preuve de signification de celle-ci et de la preuve de notification.

Le dépôt électronique ne relève pas la partie qui en fait usage du respect intégral des règles de fond et de forme que prescrivent le *Code de procédure civile*, le *Règlement de procédure civile (Cour d'appel)*, les avis de la juge en chef et les directives du greffier. Les règles et modalités du dépôt électronique sont par ailleurs précisées dans la Directive G-9, laquelle entrera également en vigueur le 9 avril 2020.

Les parties ou leurs avocat.e.s sont vivement encouragé.e.s à procéder, dès le 9 avril 2020, au dépôt électronique de leurs déclarations d'appel, dans les dossiers d'appel de plein droit en matière civile. Les utilisateurs et les utilisatrices de la plateforme sont invité.e.s. à nous faire part de leurs suggestions et commentaires, en s'adressant par courriel au greffe de la Cour (greffe du siège de Montréal : courdappelmtl@judex.qc.ca; greffe du siège Québec : courdappelqc@judex.qc.ca).

Nicole Duval Hesler, juge en chef du Québec